

Auxerre, le 12 juin 2015

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices

Messieurs les directeurs

Direction de l'éducation nationale

Auxerre 1

Téléphone

03 86 72 20 43

Télécopie

03 86 51 21 30

Courriel

secaux1@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89000 AUXERRE Cedex

Dans le cadre d'un partenariat Canopé – DSDEN 89 – Rectorat, les écoles de l'Yonne bénéficieront, dans la continuité du projet initié en 2014, d'un prêt de tablettes numériques en 2015-2016.

Il s'agit de permettre à des enseignants des écoles maternelles et élémentaires du département d'expérimenter les usages pédagogiques du numérique en rapport avec ce nouvel outil.

À cette fin, un prêt de tablettes est organisé :

- **Matériel** : une classe mobile de 12 tablettes iOs est mise à disposition pour les élèves et une pour l'enseignant.
- **Le prêt** : selon quatre périodes d'environ six semaines
 - du 02/11/2015 au 18/12/2015 ;
 - du 04/01/2016 au 12/02/2016 ;
 - du 29/02/2016 au 08/04/2016
 - du 25/04/2016 au 16/06/2016
- **Formation** :
 - au cours de la période 1, une première journée destinée à la prise en main de l'outil ;
 - la deuxième, axée sur le projet, se déroulera avant la mise en œuvre de la classe tablettes.
- **Modalités** :
 - Engagements
 - De l'enseignant :
 - accepter les conditions des prêts individuels et collectifs pour sa classe en signant les conventions de prêts ;

- produire avec l'aide de l'équipe de sa circonscription un scénario pédagogique portant sur une pratique en particulier prévue dès la rédaction du projet ;
- renseigner un questionnaire sur les utilisations et les usages qu'il a mis en place en classe ;
- accepter la valorisation de son projet (publication web, éventuellement participation à un reportage relatant l'expérimentation, visite de clôture IEN, élus, communication avec la presse...).
- De l'équipe de circonscription : le PR TICE et le CPC s'engagent à être présents dans l'école un jour par semaine (en moyenne) pendant la durée du prêt pour accompagner l'enseignant. Ils signent une convention de mise à disposition du matériel.

○ Calendrier :

Les enseignants intéressés par le dispositif feront acte de candidature et élaboreront un court descriptif de projet qu'ils enverront à leur IEN pour le 19/06/2015.

Le groupe de suivi et d'évaluation du projet sélectionnera cinq projets dans la semaine 26 : ce choix reposera sur la pertinence du contenu et répondra également à la volonté d'une diffusion équitable de cette expérimentation sur l'ensemble du département.

Les dates des formations seront communiquées aux enseignants dont les projets ont été retenus.

L'inspectrice de l'éducation nationale



France BIARNÈS KIHIL